

Paris, le 18 avril 2017

La France  
insoumise

jlm2017.fr

Jean-Luc  
**MÉLENCHON**

 @JLMelenchon

 JLMelenchon

Dossier suivi par :

[courrier@jlm2017.fr](mailto:courrier@jlm2017.fr)

Bernard Stalter, président  
APCMA  
12 avenue Marceau  
75008 Paris

Monsieur le président,

Vous avez interpellé Jean-Luc Mélenchon sur ses engagements concernant l'artisanat et nous vous en remercions. Vous trouverez ci-dessous nos réponses, issues du programme de la France Insoumise, *l'Avenir en commun*, aux 5 questions de votre Livre blanc.

**1) L'artisanat repose sur une main d'oeuvre spécialisée qui ne bénéficie pas des allègements de charges réservés aux bas salaires. Pour encourager l'emploi qualifié dans ce secteur, êtes-vous favorable à une réduction des charges proportionnelle au salaire ?**

Nous avons déjà alerté sur le risque que des dispositifs comme le CICE créent des "pièges à bas salaires", et constatons qu'ils ont essentiellement profité aux actionnaires des grandes entreprises. Nous les supprimerons et réorienterons les ressources ainsi libérées vers une relance de l'activité, à travers un grand plan d'investissement et une remise à niveau des services publics et des infrastructures durement mises à mal par 10 ans d'austérité et de réductions de moyens. Cette relance sera accompagnée par une protection des entreprises françaises contre le dumping social, fiscal et environnemental organisé notamment par les Traités européens que nous renégocierons, et par la mise en place d'un "protectionisme solidaire" négocié avec nos partenaires commerciaux.

Pour le soutien aux TPE et PME, nous accorderons une licence bancaire à la Banque publique d'investissement dans son ensemble (groupe Bpifrance) pour lui permettre de se financer auprès de la Banque centrale. La BPI sera intégrée dans un pôle public bancaire que nous créerons, notamment par la socialisation de banques généralistes, en vue de financer les entreprises et de mener une politique du crédit sur critères sociaux et écologiques. Ce pôle financier public pourra financer l'escompte des PME à taux zéro.

L'impôt sur les sociétés sera baissé de 33 % à 25 %. Nous créerons par ailleurs un fonds de solidarité interentreprises pour mutualiser la contribution sociale entre toutes les entreprises et les groupes pour soulager les PME et assurer la solidarité financière entre donneurs d'ordre et sous-traitants. Il sera financé grâce à une contribution des entreprises selon un barème progressif.

Jean-Luc Mélenchon BP 10031, 75462 PARIS cedex 10

[www.jlm2017.fr](http://www.jlm2017.fr)

**2 ) L'artisanat est une filière d'excellence mais insuffisamment reconnue. Par ailleurs, cent quarante mille jeunes quittent chaque année le système scolaire sans diplôme. Quelles sont vos propositions pour faire de l'apprentissage une voie d'insertion professionnelle d'avenir ?**

Nous n'oublions pas que plus de 50% d'une classe d'âge étudie dans les filières techniques et professionnelles ! nous pensons que la priorité politique doit avant tout être le développement de l'enseignement professionnel et technologique public, qui permet l'alternance et donc la présence en entreprise tout en préservant des conditions de formation plus confortables pour les jeunes. Nous considérons que l'apprentissage est une excellente voie dans certains cas, plus discutable dans d'autres. Certains secteurs nécessitent un important niveau de formation initiale qui ne peut être atteint simplement avec un cursus en apprentissage.

Nous construirons donc des lycées professionnels dotés d'équipements de qualité afin d'augmenter les capacités d'accueil, de garantir un maillage fin de lycées polytechniques sur l'ensemble du territoire et de véritables choix d'orientation aux élèves. Nous rétablirons également le bac professionnel en 4 ans afin de garantir la transmission des savoirs nécessaires à l'élévation du niveau de qualification et à la maîtrise professionnelle.

Une allocation d'études de 800€ par mois permettra aux jeunes, à partir de 16 ans lorsqu'ils sont engagés dans un formation d'enseignement professionnel, d'étudier dans de bonnes conditions.

**3. Quelles mesures proposez-vous pour garantir aux artisans les conditions d'une concurrence juste et loyale alors que le secteur est menacé par un certain nombre d'évolutions contraires au développement de son rôle économique et social ?**

Nous restaurerons les conditions d'une concurrence saine et loyale, aujourd'hui complètement distordue au détriment des PME et des entreprises artisanales. Ceci passera par la lutte contre :

- le dumping fiscal, l'évasion fiscale, le recours aux "trous noirs fiscaux" que sont les paradis fiscaux,
- le dumping social, organisé par les directives ultra-libérales de la Commission Européenne sur notamment le détachement de travailleurs et les obligations de mise en concurrence au niveau européen pour les appels d'offres des collectivités locales ;

- le dumping environnemental, en privilégiant systématiquement les circuits courts et les services de proximité, en taxant les transports sur de longues distances de produits qui pourraient avantageusement être produits localement, en rendant obligatoires des indications de provenance et de qualité certifiées par des organismes indépendants.

Ces protections seront complétées, comme indiqué plus haut, par la mise en place d'un "protectionisme solidaire" négocié avec nos partenaires commerciaux.

**4. Couverture sociale obligatoire et RSI : quelles solutions préconisez-vous pour garantir aux indépendants une protection sociale juste et efficace ?**

Nous donnerons la possibilité aux indépendants et chefs d'entreprise de rester au RSI ou de s'affilier au régime général. Le bien-fondé du maintien du RSI et de ses évolutions ultérieures sera déterminé après une évaluation et une large consultation des intéressés eux-mêmes.

**5. L'utilité du réseau des chambres des métiers et de l'artisanat est reconnue dans l'accompagnement des entreprises et la formation des apprentis. Vous engagez-vous à maintenir le haut niveau de déploiement et de développement de ses services auprès des entreprises artisanales ?**

Nous reconnaissons la valeur irremplaçable des interventions du réseau des CMA et nous nous engageons à soutenir son action. Plus spécifiquement, nous nous engageons à supprimer tout effet d'écrêtement des contributions des artisans aux actions des CMA.

Vous souhaitant bonne réception de ce courrier, je vous invite également à retrouver l'ensemble du programme de la France insoumise, *L'avenir en commun*, en librairie ou à l'adresse suivante : <https://avenirencommun.fr/>.

Charlotte Girard

Co-responsable du programme de la France Insoumise